



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

La cheffe du bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation

Paris, le 22 avril 2026

Affaire suivie par : Drazena BANOVIC / Nelsia NOURANI
Service des ressources humaines (SRH)
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la
fidélisation (ATTRAC)
Courriel : concours-sg-a@justice.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2027

Un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2027 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de cet examen ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, peuvent être promus au grade d'attaché principal, les attachés d'administration qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, c'est-à-dire pour le présent examen au 31 décembre 2027, auront accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et auront atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché d'administration.

I. L'épreuve

L'examen professionnel comprend une épreuve orale d'admission basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) consistant en un entretien avec un jury d'une durée totale de 30 minutes, visant à apprécier la motivation, les aptitudes au management et les capacités des candidats à exercer de nouvelles responsabilités.

Les entretiens oraux des candidats se dérouleront à Paris entre le **lundi 12 et le jeudi 15 octobre 2026**.

II. Les inscriptions

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire soit par voie télématique (très recommandée) soit par voie postale, selon les modalités suivantes :

- par voie télématique :

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « lajusticerecrute.fr », du **lundi 04 mai 2026 à partir de 10h00 au jeudi 04 juin 2026 à 23h59, heure de Paris**. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription générée automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique une fiche d'inscription au format EXCEL ou CALC, dûment complétée, disponible sur le portail intranet et le site internet du ministère de la justice accompagnée de sa fiche de carrière disponible sur le SI RH ministériel dans l'espace du candidat jusqu'au **jeudi 04 juin 2026 exclusivement à l'adresse :**

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

- par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

Ministère de la justice
SG/SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Examen professionnel Principalat 2027
13 place Vendôme,
75042 PARIS CEDEX 01

Ce dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi **04 juin 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai est rejetée.

Les agents en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement pour l'épreuve doivent fournir un certificat médical dont le modèle est téléchargeable sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur la page dédiée consultable sur le site internet « lajusticerecrute.fr » établi par un médecin agréé au plus tard le **jeudi 18 juin 2026** à adresser par courrier ou à l'adresse électronique suivante : concours-sg-a@justice.gouv.fr

La liste des médecins agréés établie dans chaque département, peut être accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>.

Les candidats admis à concourir devront déposer obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle sur la plateforme en ligne dédiée :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/principalat-2027-depot-du-dossier-raep>.

Le fichier est à déposer au format .pdf et doit être nommé : « NOM_Prénom_PRINCIPALAT_2027 », **au plus tard le mercredi 16 septembre 2026 à 23h59**, dernier délai.

En complément du dépôt sur la plateforme, les candidats admis à concourir transmettront un exemplaire du **dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP)**, au plus tard le **mercredi 16 septembre 2026, 23h59** heure de Paris, par voie postale, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
SG/SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Examen professionnel Principalat 2027
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Le dossier RAEP devra être établi sur la base du formulaire téléchargeable sur le portail intranet du secrétariat général et sur le site internet « lajusticerecrute.fr ».

Tout envoi de dossier RAEP est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Dès réception de cette note, je vous saurai gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des attachés d'administration placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution, en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction, ainsi qu'aux attachés qui, en application des articles 31 et 32 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié, ont fait le choix d'être rattachés en gestion au ministère de la justice.

L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation

Marie-Laure ANTCZAK

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur général de l'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur des services judiciaires

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les délégués interrégionaux du Secrétariat général

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction générale de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau